

Initiative sur l'alimentation – Argumentaire

L'initiative sur l'alimentation demande à la Confédération de prendre davantage de mesures afin de préserver la biodiversité et de garantir la qualité de l'eau. Elle demande également de faire passer le taux d'auto-approvisionnement de la Suisse d'environ 42 % aujourd'hui à au moins 70 % en l'espace de dix ans. Cet objectif devrait être atteint grâce à une transition importante vers une alimentation à base de produits végétaux.

Le PVL partage l'objectif d'un approvisionnement durable et résilient. Nous estimons toutefois qu'il n'est pas judicieux de fixer de manière rigide un taux d'auto-approvisionnement de 70 %.

Au Parlement, le PVL s'est engagé sans succès en faveur d'un contre-projet qui reprenait les préoccupations de l'initiative, tout en allant moins loin.

Quatre raisons de voter NON :

1. L'objectif de 70 % nécessiterait des interventions massives de l'État

Faire passer le taux net d'auto-approvisionnement à au moins 70 % en seulement dix ans ne serait possible qu'avec des mesures très importantes.

L'initiative ne précise pas comment cet objectif devrait concrètement être atteint. On peut toutefois s'attendre à :

- des prescriptions supplémentaires pour l'agriculture, la transformation et le commerce ;
- de nouvelles subventions ou une augmentation des subventions existantes ;
- un pilotage accru de l'offre alimentaire par l'État.

Cela entraînerait une hausse des prix des denrées alimentaires, davantage de tourisme d'achat à l'étranger et des pertes d'emplois en Suisse.

2. L'initiative met en danger une production alimentaire adaptée aux conditions locales

En raison de sa topographie, une grande partie du territoire suisse, notamment en montagne, sont trop pentues ou inadaptées sur le plan climatique aux grandes cultures. Sans production d'aliments d'origine animale, ces régions ne pourraient plus contribuer à nourrir la population.

En Suisse, nous mangeons certes trop de viande, mais un transfert généralisé de la production animale vers la production végétale ne tient pas compte des différentes conditions locales. Pour garantir la sécurité de l'approvisionnement, il faut une combinaison de productions végétale et animale adaptée aux conditions locales.

3. La sécurité alimentaire ne se résume pas à un pourcentage

La sécurité alimentaire ne peut pas être réduite au seul taux d'auto-approvisionnement.

D'autres éléments sont également déterminants :

- des relations commerciales stables ;
- une agriculture résiliente et innovante ;
- des méthodes de production durables ;
- des chaînes d'approvisionnement qui fonctionnent ;
- la disponibilité des semences, des engrais, de l'énergie et d'autres moyens de production ;
- des stocks suffisants ;
- l'adaptation au changement climatique.

Un objectif chiffré rigide n'est donc pas un moyen approprié pour garantir la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse.

4. Durabilité et approvisionnement indigène ne sont pas synonymes

Un taux d'auto-approvisionnement plus élevé ne conduit pas automatiquement à une agriculture plus durable. Ce qui compte, ce n'est pas seulement le lieu où un aliment est produit, mais aussi la manière dont il est produit. Une production en Suisse peut avoir un impact environnemental important si elle nécessite beaucoup de ressources ou dépend fortement de fourrages, d'engrais et d'énergie importés. À l'inverse, dans certaines conditions, des denrées alimentaires importées peuvent être produites de manière plus durable qu'en Suisse.